

HORAIRE DE PHILOSOPHIE EN TERMINALE S

Réf : C. n° 2004-015 du 27-1-2004

NOR : MENE0400173C

RLR : 510-1 ; 520-1 ; 520-3

MEN - DESCO

Extrait :

Il convient enfin d'être particulièrement attentif à une évolution des structures permettant l'optimisation des moyens disponibles, en veillant notamment à une bonne répartition des options au sein de chaque bassin de formation et en laissant une certaine souplesse aux établissements dans la gestion des horaires des enseignements, à condition que soit garanti l'horaire minimal réglementaire dû à l'élève. Cette souplesse concerne les langues vivantes (toutes séries), la philosophie et l'histoire-géographie en terminale S. Dans ce dernier cas, les établissements ont la possibilité soit de conserver le dédoublement de classe prévu par les textes réglementaires, soit de revenir à un horaire en classe entière.

Dispositions particulières à la série S pour la rentrée 2002 (Extraits de l'encart du B.O. N°16 du 18 avril 2002)

Dédoublement en série S :

a) Assurer les dédoublements de classes en philosophie dans de bonnes conditions

L'horaire de philosophie en classe terminale S est actuellement de trois heures hebdomadaires dont une heure dédoublée. L'année en cours ayant fait apparaître certaines difficultés, les chefs d'établissement auront la possibilité de moduler cette enveloppe horaire de manière souple : soit le maintien de l'horaire actuel qui permet grâce au dédoublement un travail plus approfondi sur les notions à étudier, soit le passage à quatre heures en classe entière.